

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Nombre de membres

composant le conseil .....15  
 en exercice.....15  
 présents .....10  
 présents par procuration .....3  
 absents.....0  
 absents excusés .....2

## OBJET :

Clôture de la régie d'avances  
 RA303-209 – Coupons carte  
 orange

Le 16 décembre 2021 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 10 décembre s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Luc STREHAIANO, Président.

**PRESENTS** : A. SURIE, M.ROY, R. MEBREK, P. COGNE, E. FRANCINE, D. DELAROCHE, F. ABOUT, F. CHATELAIN, F. LAPIERRE

**PRESENTS PAR PROCURATION** : L. STREHAIANO, J.P. DELUCHEY, M.P. FOURNIER

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** : E. BOUIS, G. CROP

**SECRETAIRE** : A. ABBA

Le président du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'acte de création de la régie RA 303-209 en date du 6 août 1993 ;

Considérant que cette régie n'est plus utilisée par le centre communal d'action sociale et qu'aucun mouvement financier n'a été observé depuis 2018 ;

Considérant qu'aucun agent du centre communal d'action sociale ne possède d'arrêté de nomination pour l'utilisation de cette régie d'avances ;

VU la note explicative de synthèse et sur rapport de Monsieur Alain SURIE,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de clôturer la régie d'avances RA303-209 – coupons carte orange, inscrite au centre communal d'action sociale à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

Luc STREHAIANO  
 Président,  
 Du Centre Communal d'Action Sociale,  
 Luc STREHAIANO

23 DEC. 2021

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :  
 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : 23 DEC. 2021

23 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.